

Décision

Générale

colonial

Décision n° 46-419-1931 Soldes.

n° 46-419-1931

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
9 octobre 1931

Numéro JO
n° 419 du 31/10/1931

Date du numéro
31 octobre 1931

TEXTE INTÉGRAL

une somme forfaitaire de trois cents francs, à imputer sur les crédits au chapitre 17, article 4, « Exposition coloniale », est allouée au nommé Ali Banabila, chargé d'accompagner le Sultan de Tadjourah à Exposition coloniale, pour lui tenir compte des dépenses effectuées en France à cette occasion.